

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 15 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivant ont été observés plus en détailles:

- Le ratio
- Lieu d'exploitation
- Aire de jeu intérieur
- Espace de rangement
- Sécurité dont la trousse de premier soin

La mentore en assurance de la qualité a observé une période de jeu dirigé, une période de jeu libre, le changement de couche, le lavage des mains et le diner.

Aucune autre non-conformité a été observé au moment de l'inspection.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 septembre 2022

Date

original signé par
Nadia Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2022

Date